

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 25 mars 2011  
(convocation du 14 mars 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,  
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,  
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,  
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max,  
Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise,  
M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE  
FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita,  
M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal,  
M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,  
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric,  
M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine,  
M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL  
KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette,  
M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques,  
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,  
M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques,  
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude,  
M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel,  
M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole,  
M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 40	M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 11 h	M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre	M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. POIGNOGNEC Michel à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. BOUSQUET Ludovic à Mme FAYET Véronique	M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier	M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. QUERON Robert	M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine	M. SENE Malick à Mme FAORO Michèle
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël	M. SIBE Maxime à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle	

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Villenave d'Ornon - Réalisation du bassin de retenue Pierre Curie et de ses collecteurs - Appel d'Offres Ouvert - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre - Décisions - Autorisations de signature**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la première phase du Schéma Directeur des Eaux pluviales, adopté par délibération 2005/0059 du 28 janvier 2005, la Communauté Urbaine a prévu la réalisation du Bassin d'étalement "Curie" à Villenave d'Ornon.

Le bassin versant « Chambéry Est » qui couvre environ deux cents hectares d'habitat essentiellement pavillonnaire et son réseau d'assainissement pluvial sont devenus, au fil de l'accroissement de l'urbanisation, de plus en plus vulnérables aux pluies d'orage, avec pour conséquence des inondations récurrentes.

L'étude du secteur a conduit au dimensionnement de cinq bassins de retenue répartis sur l'ensemble du bassin versant dont trois sur la branche principale, ce qui permet d'étaler les investissements dans le temps.

Le premier de ces ouvrages (le plus en amont) est le bassin d'étalement Curie, situé au sud de la rue Pierre Curie entre les rues Ferdinand Buisson et Auguste Renoir. Ce bassin permettra de stocker un volume de 6300 mètres cubes à ciel ouvert. Son alimentation nécessite le remplacement de collecteurs existants en amont sur 450 mètres.

Compte tenu de l'importance des études de maîtrise d'oeuvre liées à cette opération, un appel d'offres ouvert, autorisé par délibération n°2009/802 du Conseil de Communauté du 27 novembre 2009, a été lancé, avec une publicité au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces Marchés Publics (BOAMP).

Le marché de maîtrise d'oeuvre correspondant aux travaux, décrits ci-dessus, est estimé à 125 420 € HT soit 150 000 € TTC et comporte les éléments de conception et d'assistance suivants :

- études d'avant projets et de projets (AVP et PRO, y compris l'intégration paysagère);
- assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) : établissement du DCE, rapport d'analyse des offres, mise au point du marché;
- examen de la conformité au projet (VISA),

- direction de l'exécution du contrat de travaux (DET),
- ordonnancement, pilotage et coordination du chantier (OPC),
- assistance au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

Pour information, le marché de travaux correspondant au projet de réalisation du bassin de Curie et de ses collecteurs d'alimentation et de vidange, a été estimé à 2 550 000 € TTC (valeur 2005).

Après examen des offres remises, le jury réuni le 19/01/2011, a pris connaissance du rapport de la Maîtrise d'ouvrage au terme duquel il était proposé de classer en 1<sup>ère</sup> position le candidat Sogreah Consultants, sur la base d'un montant d'honoraires de 94 565,00 € H.T.

Le Contrat relevant de la maîtrise d'œuvre, le jury émet l'avis suivant sur le classement des offres, son attribution incombant au conseil communautaire en application de l'article 74 du code des marchés publics :

- 2 membres classent première la proposition de l'entreprise Sogreah Consultants conformément au rapport d'analyse des offres établi par les services communautaires ;
- 4 membres classent première l'offre du candidat lyonnaise des Eaux pour un montant d'honoraires de 84 218,23 € HT et deuxième l'offre de Sogreah Consultants.

Dans le cadre de cette consultation, les critères de choix étaient pondérés de la manière suivante :

- valeur technique : 70%
- prix des prestations 30%

au regard de cette pondération où la valeur technique prime sur le prix, il apparaît que la proposition de Sogreah Consultants bénéficie de la meilleure notation sur le critère valeur technique et ce grâce notamment à la qualité de son mémoire technique et de ses exemples de présentations analogues. De plus, cette offre, bien que n'étant pas la moins onéreuse, est inférieure à l'estimation des services.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir de si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** la loi MOP du 12 juillet 1985 modifiée (notamment selon les articles 7 à 10),

**VU** le code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les décrets n°93-1268 et 93-1270 du 29 novembre 1993 et l'arrêt du 21 décembre 1993, pris, pour son application,

**VU** la délibération n°2009/802 du Conseil de Communauté du 27 novembre 2009 autorisant le lancement de l'appel d'offres ouvert,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE :**

La réalisation de travaux pour le bassin de retenue Pierre Curie et de ses collecteurs à Villenave d'Ornon est nécessaire pour réguler les pluies d'orage.

**DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation du bassin de retenue Pierre Curie à Villenave d'Ornon à l'entreprise Sogreah Consultants pour un montant d'honoraires de 94 565,00 € H.T,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir,

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution du présent marché de maîtrise d'œuvre,

**Article 4 :** la dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal des exercices concernés, chapitre 23, compte 2315, CRB TE00 –programme PC 21.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Le groupe des élus Communistes et apparentés ne prend pas part au vote  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 AVRIL 2011

PUBLIÉ LE : 6 AVRIL 2011

M. JEAN-PIERRE TURON